

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
**15**

Qui ont pris  
Part à la  
Délibération  
**12**

Date de la  
Convocation  
**04/12/2024**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre  
le onze décembre  
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD  
Béatrice, FAURE Emilie, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas,  
ODIN Edwige, PATOILLARD Emilie, SOUQUE Philippe,  
VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, BLACHON Daniel, SABOT Norbert.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Madame Béatrice BROCARD a été nommée secrétaire de séance.

N° 2024/07/05

**Convention de mise  
à disposition de la  
cure**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de  
nombreuses années la Commune met à disposition de l'Association  
Diocésaine du Puy le presbytère attenant à la mairie, situé 2 place de  
l'Eglise, pour un loyer annuel de 210,00 €.

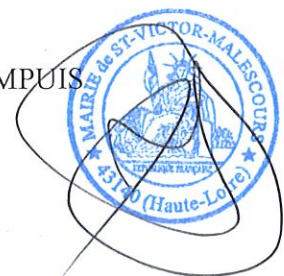
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à  
passer entre la Commune de Saint-Victor-Malescours et l'Association  
Diocésaine du Puy pour la mise à disposition de cet appartement  
abritant la cure.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à  
l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241211-2024\_07\_05-DE  
Reçu le 10/01/2025

**Convention de mise à disposition  
De la Cure de St Victor Malescours**

L'ASSOCIATION DIOCESAINE DU PUY, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
Régulièrement déclarée auprès de la Préfecture de la HAUTE-LOIRE sous le numéro 77914450000013  
Dont le siège est situé 2, place du For au PUY EN VELAY 43000 (Haute-Loire)  
Représentée par le Curé de l'Ensemble Paroissial Saint-Luc en Velay :

le Père Jean-Claude MOREL

D'une part

Et

La Commune de Saint Victor Malescours représentée par son Maire :  
Monsieur Yves BOMPUIS

D'autre part

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :****Article 1 : DESIGNATION DES LOCAUX**

L'appartement sis 2 Place de l'Eglise à 43140 St Victor Malescours est utilisé par les paroissiens de l'Ensemble Paroissial Saint Luc en Velay (EPSLV) comme presbytère pour ceux de cette commune.

**Article 2 : OBJET DU CONTRAT**

Pour cette utilisation, un dédommagement de 210€ (deux cent dix Euros) par an sera versé par l'EPSLV à la commune par un chèque au Trésor Public

**Article 3 : DUREE DU CONTRAT**

Cette utilisation ne dépassera pas trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. En cas de libération des lieux plus rapidement, l'EPSLV s'engage à prévenir la commune trois mois avant.

**Article 4 : OBLIGATIONS**

Après la restitution des lieux, la commune prêtera gracieusement une salle de réunion pour les préparations des Messes dominicales ou d'obligation pour l'EPSLV (environ 2 à 3 fois par trimestre) ainsi que pour les offices des obsèques et mariages.

**Article 5 : ASSURANCE – RESPONSABILITES**

Les locaux sont assurés par la mairie en qualité de propriétaire et par l'association en qualité de Locataire.

Préalablement à l'utilisation des locaux, le propriétaire reconnaît avoir souscrit une police d'assurance auprès de GROUPAMA Rhône Alpes contrat n° 14154602G /1039 couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Les responsabilités respectives de l'association sont celles résultant des principes de droit commun sans qu'il soit apporté de dérogation à ces principes, notamment en termes de renonciation à recours.

Fait à St. Victor Malescours en trois exemplaires originaux le 12 décembre 2024

Pour la Commune de St Victor Malescours  
Le Maire : Yves Bompuis



l'A.D.P.  
le Curé : J.C. Morel

**Ensemble paroissial  
Saint Luc en Velay**  
St Didier, St Just, St Vict.  
La Séauve, Malmont  
**Diocèse du Puy en Velay**